

Le 8 septembre 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une rentrée plus inclusive pour les enfants en situation de handicap

L'Agence régionale de santé Occitanie et l'Education Nationale renforcent leur engagement commun pour améliorer l'inclusion en milieu scolaire des enfants en situation de handicap afin de leur permettre de bénéficier d'une scolarisation la plus adaptée et la plus proche de leur lieu de vie possibles. La rentrée scolaire 2021 est ainsi marquée par la mise en place de plusieurs dispositifs qui favorisent le rapprochement entre l'école ordinaire et les acteurs du secteur médico-social. C'est l'illustration concrète des orientations du Conseil interministériel du handicap du 5 juillet dernier, qui avait réaffirmé ces priorités à l'inclusion.

→ Pour les jeunes en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire

Pour accélérer le développement de solutions inclusives, l'ARS Occitanie a lancé en juin 2021 un appel à candidatures régional, pour la création de 250 nouvelles places de services de Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) en Occitanie afin que ces jeunes bénéficient d'un accompagnement médico-social de façon complémentaire à leur scolarisation en milieu ordinaire.

Cet appel à candidatures s'inscrit pleinement dans les orientations nationales en faveur d'une transformation de l'offre médico-sociale via le développement d'un accompagnement au plus près des lieux de vie des enfants et des jeunes. Les dossiers sont en cours d'instruction pour permettre l'installation de ces nouvelles places sur le début de l'année scolaire. Une enveloppe régionale d'un montant de près de 5 M€ est mobilisée pour le renforcement de cette offre, qui figure parmi les priorités du Projet régional de santé 2018-2022 en Occitanie et de la politique nationale sur l'école inclusive.

En cette rentrée 2021, l'académie de Montpellier déploie des moyens humains supplémentaires pour accueillir davantage d'élèves en situation de handicap :

- 12 emplois d'enseignants supplémentaires déployés dans le 2nd degré pour ouvrir des dispositifs supplémentaires relatifs à l'école inclusive (ULIS), notamment en lycée professionnel à la rentrée 2021
- 250 nouveaux emplois d'équivalents temps plein d'AESH pour répondre à la volonté présidentielle d'une rentrée sans aucun enfant en attente d'un accompagnant.

Afin de renforcer l'appui à la scolarisation des élèves en situation de handicap, 18 nouvelles Unités Localisées pour L'Inclusion Scolaire (Ulis) ont été créées pour la rentrée 2021 : 7 Ulis en école, 8 Ulis en collège et 3 Ulis en lycée.

Cette année, les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) couvriront l'ensemble des écoles et établissements de l'académie de Montpellier. Cette nouvelle forme d'organisation du travail des AESH doit

permettre de mieux coordonner leurs interventions et ainsi améliorer la qualité de l'accueil et des parcours des élèves concernés.

A cette rentrée scolaire, ce sont près de 22 000 élèves en situation de handicap qui sont scolarisés dans les établissements scolaires de l'académie de Toulouse. Une augmentation annuelle régulière, les élèves en situation de handicap représentant en moyenne près de 4% de l'ensemble des élèves.

Près de 75% d'entre eux bénéficient d'un accompagnement par un AESH. Pour cela, l'académie a déployé plus de 170 pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sur l'ensemble de son territoire avec l'objectif de rendre plus fluide et plus efficace l'accompagnement humain. Cette année, les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) couvriront l'ensemble des écoles et établissements de l'académie de Toulouse.

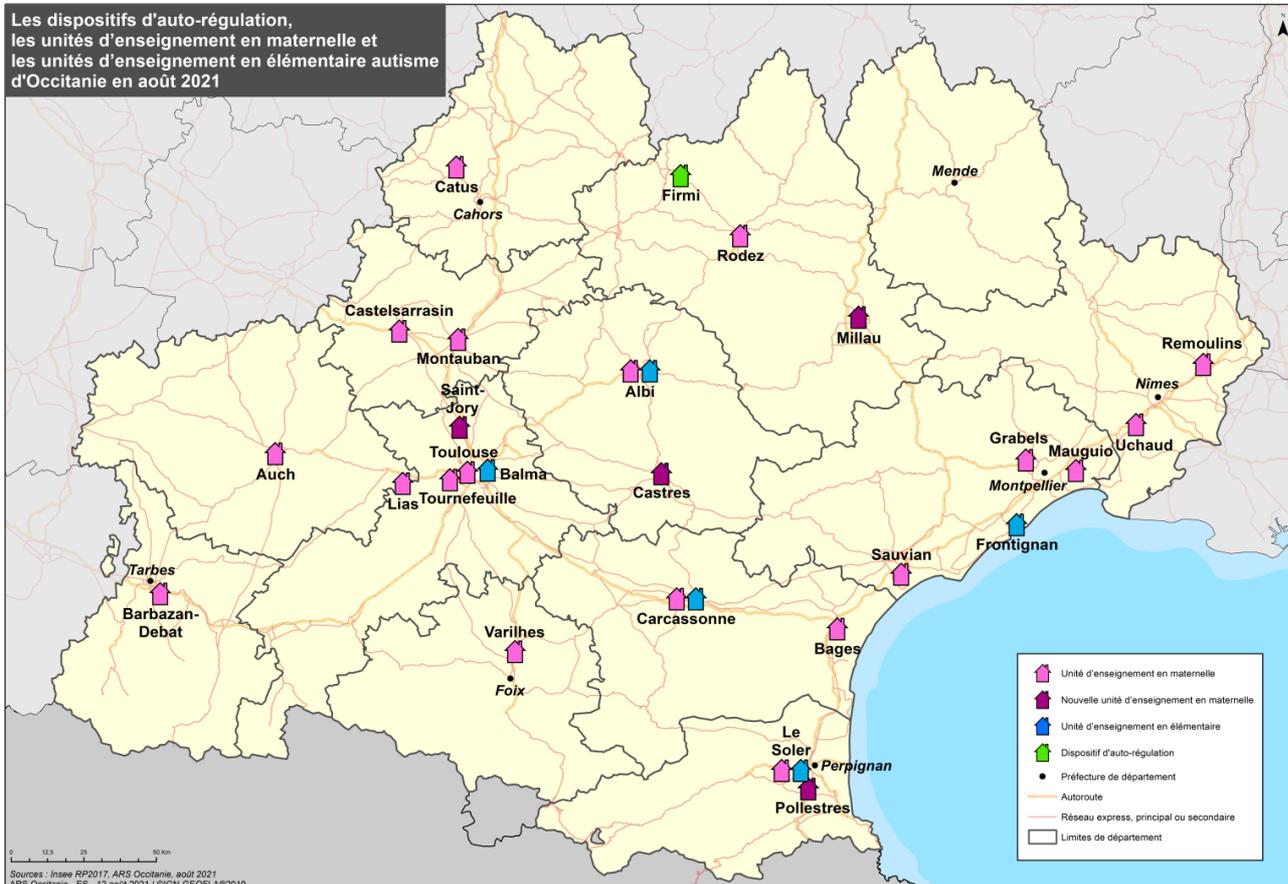
Concernant les AESH, l'académie a été dotée de 150 postes supplémentaires soit un total de 4 900 ETP d'AESH à cette rentrée.

Le nombre d'élèves bénéficiant d'un appui par un dispositif ULIS augmente chaque année : l'académie de Toulouse a ouvert 16 nouveaux dispositifs ULIS (9 dans le premier degré et 7 dans le second) ; soit 453 ULIS répartis sur le territoire avec un point d'appui dans les classes ordinaires de leur établissement, véritable avancée pédagogique à cette rentrée. Ce sont ainsi 9 emplois d'enseignants supplémentaires qui ont été déployés dans le 2nd degré pour ouvrir en collège des dispositifs supplémentaires.

La Région Académique Occitanie et l'Agence régionale de santé Occitanie renforcent leur engagement commun pour favoriser l'inclusion en milieu scolaire ordinaire des enfants en situation de handicap. A cette rentrée scolaire 2021, la mise en place de plusieurs dispositifs acte le rapprochement entre l'école et les acteurs du médico-social dans un objectif commun en faveur de l'école inclusive.

➔ Pour les enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme

A la rentrée 2021, 4 nouvelles unités d'enseignement en maternelle ou élémentaire sont créées dans les départements de l'Aveyron (Ecole Paul Bert-Jean Macé à Millau), du Tarn (Ecole maternelle du Centre à Castres), de la Haute-Garonne (Ecole du Lac de Labou à Saint-Jory) et des Pyrénées-Orientales (Ecole Paul Eluard à Pollestres). Ces 4 nouvelles unités s'ajoutent aux 24 déjà existantes en Occitanie (cf carte ci-contre). Elles permettent de garantir une meilleure couverture territoriale et donc une plus grande accessibilité de ces dispositifs pour les enfants de ces territoires présentant un trouble du spectre de l'autisme. Un dispositif d'auto-régulation est également initié à Firmi, dans le département de l'Aveyron. Destiné à des enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme, ce nouveau dispositif permet l'intervention d'une équipe spécialisée auprès des enfants scolarisés et de l'ensemble de l'équipe pédagogique et scolaire en classe élémentaire.



➔ Pour les enfants en situation de polyhandicap

L'ARS Occitanie souhaite promouvoir le développement d'unités d'enseignement externalisées (UEE) pour les élèves polyhandicapés et de projets de scolarisation en milieu ordinaire avec un accompagnement médico-social adapté.

Elle a ainsi lancé un appel à projets à la fin de l'année scolaire auprès de l'ensemble des établissements médico-sociaux accueillant et accompagnant des enfants polyhandicapés. L'objectif est de promouvoir les projets émanant de ces établissements construits en lien avec les collectivités territoriales locales, l'Education nationale et les parents. La phase d'instruction est sur le point d'être finalisée pour une mise en place des dispositifs dans les prochains mois.

.../...

➔ Pour accompagner les professionnels de l'Education nationale

Les acteurs du secteur médico-social s'organisent pour apporter un appui aux professionnels de l'éducation nationale dans l'accompagnement des jeunes en situation de handicap.

En Occitanie, 26 équipes mobiles d'appui à la scolarisation sont mises en place, pour un budget de 2,6 M€. Chaque département d'Occitanie pourra ainsi disposer d'équipes d'appui aux enseignants pour favoriser la scolarité des enfants en situation de handicap en classes ordinaires. Parmi ces 26 équipes, 13 étaient déjà en fonction sur la période expérimentale (2019 – 2021) et sont donc pérennisées.

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr @ARS_OC

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)

vincent.drochon@ars.sante.fr

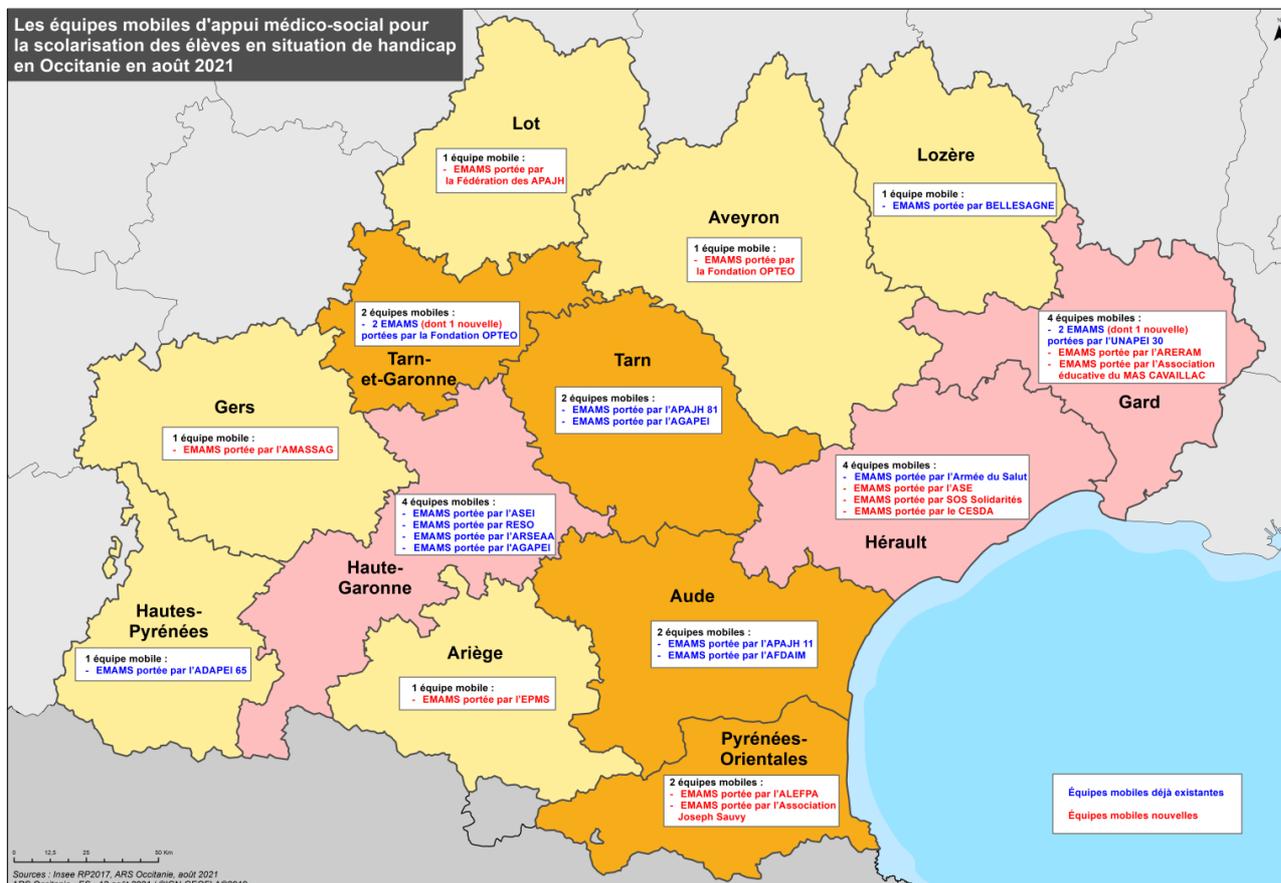
04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

sebastien.pageau@ars.sante.fr

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

anne.cianfarani@ars.sante.fr

Les équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des élèves en situation de handicap en Occitanie en août 2021



Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr @ARS_OC

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)

vincent.drochon@ars.sante.fr

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

sebastien.pageau@ars.sante.fr

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

anne.cianfarani@ars.sante.fr